

CONDITIONS DE LOCATION Chalet :

- La réservation ne sera conclue qu'après versement de 25% d'arrhes, et l'acceptation du présent contrat.
- Le locataire s'engage à laisser une caution de 200.00 Euros le jour de l'entrée en jouissance des lieux loués, après l'état des lieux effectués. La caution sera restituée au moment du départ (prévu dans les heures d'ouverture du bureau : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h), ou dans un délai de 15 jours, déduction faite des détériorations, casses, et du coût de remise en état des lieux.
- Le locataire doit lui-même se charger du ménage, ou s'acquitter d'un montant de 200.00 Euros de frais de nettoyage si le chalet n'est pas restitué dans le même état de propreté qu'à l'arrivée.

Toute contestation devra être adressée au Tribunal d'Epinal, jugé seul compétent.

Moyens de paiement : virement, chèques en Euros, traveller chèques en Euros ou espèces.

- Le locataire signataire du présent contrat, conclu pour une période donnée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la date et de l'heure figurant dans le contrat de location.
- Le contrat de location est nominatif et signé pour une occupation des lieux par x personne.
- Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée. Les arrhes restent acquis.
- Toute arrivée en retard doit être notifiée par fax ou email. Dans le cas contraire, la location est considérée comme nulle le lendemain à 12hs.
- En cas de départ anticipé, il ne sera procédé à aucun remboursement.